

[Text]

RCMP. The Royal Canadian Mounted Police is the ministry's largest agency. Its responsibilities include:

- the enforcement of federal statutes and executive orders;
- the provision of services to other Canadian police forces through technical assistance, the keeping of criminal records, and training for police officers;
- providing police services under contract to eight provinces, both territories, and one hundred and ninety-four municipalities;
- maintaining internal security in Canada.

Correctional Service of Canada: Of the three ministry components active in the field of corrections, the Correctional Service of Canada is the largest. Its major responsibilities include:

- ensuring security and custody of inmates sentenced to terms of two years or more;
- providing all willing and able-bodied inmates with work and the opportunity to acquire an education in work skills;
- providing opportunities for social, emotional, physical and other development while, at the same time protecting the rights of individual inmates;
- providing access to medical, psychiatric and dental care.

National Parole Board: The National Parole Board is an agency of the ministry which exercises an independent decision-making capacity. It is empowered to release incarcerated offenders before the end of their term and it can recommend relief from all or part of the effect of a sentence by means of pardons, respite, mercy or remission.

Correctional investigator: The correctional investigator and his staff investigate complaints by inmates in their federal jurisdiction and attempt to resolve complaints by administrative action.

The future activities and required resources of my ministry will be largely determined by changing trends and conditions within the operating environment of Canada's criminal justice system. Many of these trends are documented in a publication prepared by the research and statistics division of my ministry which I understand has been made available to the committee. Today, to better appreciate the initiatives and related expenditures of the ministry, I would like to highlight some of those trends and factors most likely to affect our activities. These include: trends in the volume and nature of crime in Canada; the response of the criminal justice system to crime; growth in costs and personnel in the operation of the criminal justice system; trends in criminal justice reform; the inter-relationship between my ministry, other federal agencies and provincial departments.

[Translation]

façon générale, à l'élaboration de politiques en matière de justice pénale.

G.R.C.: La Gendarmerie royale du Canada est le plus vaste organisme du Ministère. Elle a pour principales fonctions:

- de faire appliquer les lois fédérales et les ordres gouvernementaux;
- de fournir des services aux autres forces canadiennes de police par une aide technique, la tenue de casiers judiciaires et la formation de policiers;
- de fournir des services de police à contrat à huit provinces, aux deux territoires et à cent quatre-vingt-quatorze municipalités;
- d'assurer la sécurité intérieure du Canada.

Le Service correctionnel du Canada: Des trois éléments du Ministère qui s'occupent activement du secteur correctionnel, le Service correctionnel du Canada est le plus vaste. Il a pour principales fonctions:

- de veiller à la sécurité et à la surveillance des détenus condamnés à deux ans d'emprisonnement ou plus
- de donner du travail et l'occasion d'acquérir une formation de travail à tous les détenus capables qui le désirent;
- d'offrir aux détenus la possibilité d'un épanouissement social, émotif, physique et autre tout en protégeant leurs droits individuels;
- de fournir aux détenus les soins médicaux, psychiatriques et dentaires dont ils ont besoin.

La Commission nationale des libérations conditionnelles: La Commission nationale des libérations conditionnelles est un organisme du Ministère qui exerce son propre pouvoir de décision. Elle est autorisée à libérer des détenus avant l'expiration de leur peine d'emprisonnement et elle peut recommander la suppression intégrale ou partielle des conséquences d'une peine grâce à l'octroi d'un pardon, d'un sursis ou d'une remise de peine, ou par l'exercice de la prérogative de clémence.

L'Enquêteur correctionnel: L'Enquêteur correctionnel et son personnel examinent les plaintes formulées par les détenus sous juridiction fédérale et essaient de les régler par des mesures administratives.

Les nouvelles tendances et conditions de l'environnement fonctionnel du système de justice pénale au Canada détermineront, dans une large mesure, les activités futures du Ministère, ainsi que les ressources dont il aura besoin. Nombre de ces tendances sont examinées dans une publication rédigée par la Division de la recherche et de la statistique du Ministère; je crois savoir que le document a été remis aux membres du Comité. Afin de vous permettre de mieux comprendre le fondement des initiatives du Ministère et des dépenses qui en découlent, je désire faire ressortir, aujourd'hui, certains des facteurs et des tendances les plus susceptibles d'influer sur nos activités, notamment: les tendances au niveau du volume et de la nature de la criminalité au Canada; la position du système de justice pénale à l'égard de la criminalité; la croissance des coûts et de l'effectif nécessaires au fonctionnement du système de justice pénale; les tendances au niveau de la réforme en